

Audit 360

***Société par actions simplifiée
Au capital de 5.000 euros
Siège social : 2 allée Charles Robert Darwin
34170 – Castelnau-le-Lez
Rcs Montpellier n°920 570 405***

La « Société »

**Procès-verbal des décisions de l'associée unique
du 1^{er} octobre 2024**

Le 1^{er} octobre deux mille vingt-quatre à 17 heures,

Au siège social,

- La Société **CJ Invest**, société par actions simplifiée au capital de 1.008 euros, dont le siège social est situé 240 allée de Haute Plage à La Grande Motte (34280), immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés tenu par le greffe du tribunal de commerce de Montpellier (34) sous le numéro 900 785 106, représentée par son président Monsieur Damien Allard.

Actionnaire unique de la Société,

Avec la participation de :

- **Madame Julie Perdigou épouse Billard**

Née le 14 juin 1979 à Montpellier (34), demeurant 16 chemin de Substantion à Castelnau-le-Lez (34170), de nationalité française,

Statuant sur les points suivants :

- i. Constatation de la cession, à effet du 1^{er} septembre 2024, de la pleine propriété de 2.450 actions de la Société appartenant à la société Rosi (Rcs n°901 099 622) (Cédant) au profit de la société CJ Invest (Rcs n°900 785 106) (Cessionnaire).
- ii. Constatation de la démission de Madame Julie Perdigou épouse Billard de son mandat de directeur général de la Société à effet du 1^{er} septembre 2024 ;
- iii. Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités ;

A pris les décisions suivantes :

Première décision

(Constatation de la cession, à effet du 1er septembre 2024 de la pleine propriété de 2.450 actions de la Société appartenant à la société Rosi (Rcs n°901 099 622) (Cédant) au profit de la société CJ Invest (Rcs n°900 785 106) (Cessionnaire))

L'Associé unique,

constate qu'aux termes d'un ordre de mouvement en date du 1^{er} octobre 2024 la société Rosi (Rcs n°901 099 622) (Cédant) a cédé, à effet du 1^{er} septembre 2024, la pleine propriété de deux mille quatre cent cinquante (2.450) actions qu'elle détenait dans le capital de la Société, au bénéfice de la société CJ Invest (Rcs n°900 785 106) (Cessionnaire).

Deuxième décision

(Constatation de la démission de Julie Perdigou épouse Billard de ses fonctions de directeur général de la Société)

L'associé unique,

après avoir pris connaissance de la lettre de démission de son mandat de directeur général de la Société,

(i) constate la démission de Madame Julie Perdigou épouse Billard, de son mandat de directeur général de la Société, à effet du 1^{er} septembre 2024 ;

(ii) et rappelle que cette démission ne donnera pas lieu au versement d'une indemnité quelconque au bénéfice de Madame Julie Perdigou épouse Billard, laquelle reconnaît être intégralement remplie de ses droits au titre de son mandat de directeur général.

Troisième décision

(Pouvoir pour les formalités)

L'Actionnaire unique,

Confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique et Madame Julie Perdigou épouse Billard.

La société CJ Invest

Représentée par son Président
Monsieur Damien Allard
Signature :

Damien Allard

Madame Julie Perdigou épouse Billard

Signature :

Julie Perdigou